



Service de l'électricité

182, 1^{re} Rue Est
Amos (Québec) J9T 2G1
Téléphone : 819 732-3254
Télécopieur : 819 732-8175

www.ville.amos.qc.ca

Implantation de compteurs à radiofréquences (RF)

Le Service de l'électricité de la Ville d'Amos procède présentement à l'implantation de compteurs à radiofréquences (RF) sur son territoire.

Comme tous les types de compteurs existants, les compteurs RF que nous utilisons sont soumis aux normes de Mesures Canada, donc qui mesurent avec précision les consommations d'énergie réelles des clients.

Le compteur RF transmet ses données durant 5 millièmes de seconde, et ce, deux fois par minute ce qui représente environ 14,5 secondes d'émission de radiofréquences par jour.

L'Organisation mondiale de la santé, Santé Canada et le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec maintiennent que les compteurs RF ne présentent aucun risque pour la santé. En effet, les compteurs produisent des émissions de radiofréquences bien en deçà des seuils admissibles aux normes de Santé Canada.

Le niveau d'émission de radiofréquences de ce type de compteur est environ 25 fois moins puissant que celui d'Hydro-Québec, celui-ci utilisant une autre technologie.

Le releveur de compteurs n'a plus l'obligation de se rendre à votre compteur puisqu'il peut obtenir les informations en circulant à proximité avec un carnet électronique de lecture. La collecte des lectures de compteurs est très précise éliminant ainsi le risque d'erreur.

La technologie est éprouvée depuis 15 ans, des millions de compteurs étant actuellement opérationnels dans le monde.

Comparaison des niveaux d'émission de radiofréquences



DENSITÉ DE PUISSANCE MOYENNE MESURÉE À PROXIMITÉ D'APPAREILS DOMESTIQUES D'USAGE COURANT



Limite recommandée par Santé Canada: 6 000 000 μW/m²

Référence: rapport d'essais de comptabilité électromagnétique, Mesures comparatives des compteurs avancés – Dossier CRIQ 670-43736-5R1 présenté à la Régie de l'Énergie #R37-70-2011 - dossier HQD-7 doc. 4